

## STRUCTURES DE STAGE :

Le stage pratique se déroulera dans une structure organisatrice d'ACM déclarée auprès de la DDCSPP (accueil de loisirs ou séjour de vacances)

## CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE RECEVABILITÉ

- Etre titulaire d'un BPJEPS (exceptée la spécialité Loisirs Tous Publics) ou d'un DEJEPS
- ou
- Etre en cours de formation pour un BPJEPS (exceptée la spécialité Loisirs Tous Publics) ou d'un DEJEPS

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le dossier est à retirer à SGI ou à télécharger sur notre site Internet <http://www.sgi-tarn.com> et à retourner au plus tard le :

**5 MARS 2018**

**ADMISSION** : sur dossier complet



**Centre de Formation  
aux Métiers de l'Animation et du Sport**

82 rue Maroulet  
81100 CASTRES

☎ : 05.63.59.83.01

e-m@il : [contact@sgi-tarn.com](mailto:contact@sgi-tarn.com)  
<http://www.sgi-tarn.com>



**UCC  
Direction d'un Accueil Collectif de  
Mineurs**

**Unité Capitalisable Complémentaire  
Direction d'un Séjour de Vacances ou d'un  
Accueil de Loisirs**

Habilitation du Ministère de la Jeunesse et des Sports

## FORMATION DIPLOMANTE

### Dates :

- **positionnement** : le 26 mars 2018
- **formation en centre** : 27, 28, 29 & 30 mars 2018  
28, 29, 30 et 31 mai 2018  
1er juin 2018  
3 septembre 2018
- **certification** : le 24 septembre 2018

Lieu : CASTRES

## La Formation vise à permettre aux titulaires du BPJEPS ou du DEJEPS d'assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs

Les objectifs de la formation sont

- de situer l'action éducative du directeur dans le contexte de la protection des mineurs et dans un contexte politique et social propre aux vacances, aux loisirs et à l'éducation populaire ;
- de clarifier ses intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs « enfance jeunesse », les communiquer et les traduire en contenu ;
- d'assurer l'écriture, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique du séjour ou lieu d'accueil ;
- de gérer une équipe pédagogique et technique de séjours de vacances ou d'accueil de loisirs, accompagner et former les animateurs ;
- de prendre en charge des publics mineurs en temps que directeur de structure ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et logistique de la structure d'accueil ;
- de gérer l'économat, la santé, l'hygiène et la sécurité d'un séjour ou accueil de mineurs ;
- de mettre en place des partenariats locaux et des relations avec les prescripteurs (parents, élus, DDCSPP, ...)

### CALENDRIER

**Inscriptions : jusqu'au 5 mars 2018**

**Admission sur dossier complet**

**Formation :**

- **positionnement** : le 26 mars 2018

- **formation en centre** : 27, 28, 29 et 30 mars 2018  
28, 29, 30 et 31 mai 2018  
1er juin 2018

3 septembre 2018

- **certification** : le 24 septembre 2018

- **formation en entreprise** : stage de 14 jours minimum en situation de directeur ou directeur adjoint d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs (à positionner entre le 23 juin et le 2 septembre 2018)

La formation est organisée en 5 modules :

### LES MODULES DE LA FORMATION

**MODULE 1 - ACTION EDUCATIVE ET PROJET PEDAGOGIQUE**

**MODULE 2 - EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ROLE DE FORMATEUR**

**MODULE 3 - GESTION ET PROJET DE FONCTIONNEMENT**

**MODULE 4 - APPROCHE PROFESSIONNELLE ET EXPERIENCE DE DIRECTION D'UN ACM**

**MODULE 5 - ACCOMPAGNEMENT A LA CERTIFICATION**

### LA FORMATION

Le parcours de formation est individualisé pour chaque stagiaire, à partir d'un positionnement à l'entrée en formation et d'un suivi personnalisé par le formateur référent et le tuteur de stage.

L'épreuve certificative est organisée à la fin de la formation.

La formation débouche, pour les titulaires d'un BPJEPS ou d'un DEJEPS, sur l'obtention de l'UCC DSVL délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, à l'issue de la validation de l'UCC par le jury régional.

L'équipe pédagogique est composée de formateurs professionnels, de professionnels de l'animation en exercice, de directeurs d'ACCEM, d'intervenants spécialisés et des tuteurs.

**Validation :**

Certification de l'UCC : soutenance d'un compte-rendu d'expérience de direction devant un jury.

### PUBLICS

Toutes personnes titulaires d'un BPJEPS ou d'un DEJEPS, ou en cours de formation BPJEPS (exceptée la spécialité Loisirs Tous Publics) :

✖ Salariés (CDI ou CDD) en formation continue, CIF-CDI, CIF-CDD, CUI - CAE, Contrat de professionnalisation, emploi d'avenir, demandeurs d'emploi.

✖ Inscrits à titre individuel.

### CONTENUS

- Le contexte (social, éducatif, ...) des ACM
- Le rôle et les missions du directeur
- L'élaboration et la conduite de projet pédagogique
- Le cadre règlementaire d'un ACM
- Recrutement, encadrement, animation et coordination d'équipe
- Accompagnement et formation des membres de l'équipe
- La santé, l'hygiène, l'alimentation, la vie quotidienne en ACM
- La logistique, l'économat, l'intendance
- La gestion administrative et financière d'un ACM
- ...

### DURÉE

84 heures en centre de formation  
Et un stage pratique en entreprise  
de 14 jours minimum

### TARIF DE LA FORMATION : 790 €

### ❖ SUR PLACE

- Centre de formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Restauration possible sur place avec votre panier repas (salle équipée)